PALATINE HORIZON MAI 2028

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Éligibilité : compte-titres (hors PEA, PEA-PME) et assurance vie(*)

- **Titre de créance indexé à l'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5 % Decrement Index (EUR) NTR.**
- **Les Titres ne faisant pas l'objet d'une garantie par un tiers, l'investisseur supporte le risque de crédit lié à la solvabilité de la Banque Palatine dont la dette à court terme est notée F1 (Fitch) et P-1 (Moody's) et la dette à long terme A+ (perspective négative) (Fitch) et A1 (perspective stable) (Moody's). L'investisseur supporte également le risque de mise en résolution de Banque Palatine (qui induit un risque sur le remboursement).**
- **Titre de placement risqué alternatif à un investissement correspondant en actions.**
- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).**
- **Toute revente des Titres avant la date d'échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital non mesurable à priori.**
- **Période de souscription du 6 février au 21 avril 2023 au plus tard.**

(*) Selon contrats, veuillez contacter votre conseiller(ère).
Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'émetteur et le garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

BROCHURE EN DATE DU 3 FÉVRIER 2023
DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL SANS VALEUR CONTRACTUELLE,
NE CONSTITUANT EN AUCUN CAS UN CONSEIL EN INVESTISSEMENT.

BANQUE PALATINE
L'Art d'être Banquier

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale indiquée du Titre de créance soit 1 000 euros. Le montant de remboursement final ou le montant de remboursement anticipé automatique de chaque Titre sont calculés sur la base de la valeur nominale indiquée hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

« Palatine Horizon Mai 2028 » est un Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à échéance proposant aux investisseurs :

- une indexation au marché actions, obtenue au travers de **S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR** (l'Indice) ;
- un objectif de gain de **2 % par trimestre écoulé** si, à l'une des dates de constatation, l'Indice clôture au-dessus de son niveau initial (déterminé le 3 mai 2023) ;
- de bénéficier, à l'échéance, en cas de non activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique du remboursement de l'intégralité du capital si l'Indice ne finit pas en-dessous de 50 % de son niveau initial ;
- une durée d'investissement potentiellement courte en raison du mécanisme de remboursement anticipé. En l'absence de remboursement anticipé automatique, la durée d'investissement maximum conseillée est de **5 ans.**

En contrepartie, l'investisseur accepte de ne pas percevoir de gain en cours de vie si l'Indice action reste inférieur à son niveau initial et de subir **une perte potentielle en capital à maturité**, pouvant atteindre jusqu'à 100 % du capital initial, si au bout des 5 ans, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de maturité l'Indice clôture en-dessous de 50 % de son niveau initial.

Palatine Horizon Mai 2028 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds livrés par l'emetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées sur les sujets environnementaux liés aux Accords de Paris parmi les plus grosses capitalisations françaises. L'exposition de l'investisseur à la performance de l'indice ne signifie pas que l'investisseur finance les actions le composant.

Avantages

- L'indice sous-jacent de Palatine Horizon Mai 2028 est **l'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR des 20 plus grandes capitalisations boursières françaises respectant les contraintes du label «EU Paris Aligned Benchmark» .** L'investisseur bénéficie ainsi d'un accès **au marché actions français.**
- L'investisseur **bénéficie d'un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement avec une fréquence trimestrielle à partir de la première année** si l'Indice clôture au-dessus du niveau de 100 % par rapport au niveau de l'indice constaté à la date de constatation initiale. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital investi majoré d'un gain de 2 % par trimestre écoulé depuis la date d'émission, soit 8 % au premier rappel (trimestre 4).
- À l'échéance, le capital est intégralement remboursé tant que l'Indice ne finit pas en dessous de 50 % de son niveau initial.

Inconvénients

- L'investisseur subit une **perte en capital pouvant être totale** si l'Indice clôture à l'échéance en-dessous de 50 % de son niveau initial. Le rendement du support Palatine Horizon Mai 2028 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 50 % (la barrière de protection à l'échéance). Le mécanisme de remboursement à l'échéance ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi jusqu'au 21 avril 2023 et conservant le Titre de créance jusqu'à sa date de maturité effective le 10 mai 2028.
- Le rendement du support Palatine Horizon Mai 2028 est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 100 % aux dates d'évaluation du remboursement anticipé et à l'échéance.
- Le gain potentiel est plafonné à 2 % par trimestre écoulé depuis la date d'émission (hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement).
- La performance de l'Indice est calculée dividendes nets réinvestis avec un prélèvement forfaitaire annuel de 5 %.
- Le remboursement à l'échéance ou les éventuels remboursements anticipés automatiques sont soumis à **l'absence de défaut de Banque Palatine**. L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Banque Palatine (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre), un éventuel défaut de Banque Palatine ou une mise en résolution de la Banque Palatine (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance **la durée exacte de son investissement qui sera comprise entre 1 et 5 ans**, en raison du mécanisme de remboursement anticipé automatique.
- L'attention des investisseurs est attirée sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer s'ils souhaitent revendre leurs Titres avant l'échéance en cas d'absence de liquidité, c'est-à-dire l'absence d'acheteur sur le marché secondaire. Par ailleurs, le prix du titre peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant du capital investi, notamment en cas de mauvaises performances des marchés actions.

ZOOM SUR LES MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT ET SUR L'INDICE S&P FRANCE 20 NET ZERO 2050 PARIS-ALIGNED SELECT 5% DECREMENT INDEX (EUR) NTR

Mécanisme de remboursement anticipé automatique, activable à partir de l'année 1

À partir de la fin de la première année, autrement dit à partir du trimestre 4, si à l'une des Dates d'Évaluation du Remboursement Anticipé Automatique le niveau de l'Indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR est supérieur ou égal au niveau de l'Indice constaté à la date d'émission des Titres de créance, le Titre est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'Indice du fait du plafonnement des gains.

L'investisseur reçoit[1] alors, à la Date de Paiement correspondante :

l'intégralité du capital initial[1][2]
+
un gain de 2 % par trimestre écoulé

Trimestre	Trimestre 4	Trimestre 5	Trimestre 6	Trimestre 7	Trimestre 8	Trimestre 9	Trimestre 10	Trimestre 11	Trimestre 12	Trimestre 13	Trimestre 14	Trimestre 15	Trimestre 16	Trimestre 17	Trimestre 18	Trimestre 19
Date d'évaluation du Remboursement Anticipé Automatique	03/05/2024	05/08/2024	04/11/2024	03/02/2025	06/05/2025	04/08/2025	03/11/2025	03/02/2026	05/05/2026	03/08/2026	03/11/2026	03/02/2027	04/05/2027	03/08/2027	03/11/2027	03/02/2028
Date de Paiement	10/05/2024	12/08/2024	11/11/2024	10/02/2025	13/05/2025	11/08/2025	10/11/2025	10/02/2026	12/05/2026	10/08/2026	10/11/2026	10/02/2027	11/05/2027	10/08/2027	10/11/2027	10/02/2028
Niveau de Remboursement Anticipé Automatique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur de remboursement	100% + 8%	100% + 10%	100% + 12%	100% + 14%	100% + 16%	100% + 18%	100% + 20%	100% + 22%	100% + 24%	100% + 26%	100% + 28%	100% + 30%	100% + 32%	100% + 34%	100% + 36%	100% + 38%

Mécanisme de remboursement à l'échéance[1] [3]

À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé, le montant de remboursement final des Titres de créance est fonction de la performance finale de l'Indice en date de Constatation Finale. Ainsi, trois cas peuvent se présenter :

- Si le niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial, alors l'investisseur touche[1] :

140 %
de son capital initial[1][2]

- Si le niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est supérieur ou égal à 50 % et strictement inférieur à 100 % de son niveau initial, alors l'investisseur touche[1] :

L'intégralité de son capital initial[1][2]

- Si le niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial, alors l'investisseur touche[1] un montant égal :

Son capital initial × (100 %
+ performance négative de l'Indice)[1][2]

L'investisseur subit donc une perte en capital égale à la sous-performance finale de l'Indice et pouvant être partielle ou totale.

ZOOM SUR L'INDICE DE RÉFÉRENCE EUROPÉEN L'INDICE S&P FRANCE 20 NET ZERO 2050 PARIS-ALIGNED SELECT 5% DECREMENT INDEX (EUR) NTR

L'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement (EUR) NTR est composé d'un panier de 20 grandes entreprises françaises. Cet indice est conçu pour les investisseurs qui cherchent à réduire leur exposition aux risques climatiques et qui souhaitent participer à la transition vers une économie à faible émission carbone en s'alignant sur les exigences de l'Accord de Paris. L'indice est conçu pour répondre aux normes du label « EU Paris Aligned Benchmark » qui impose entre autres une réduction de l'empreinte carbone de 50 % minimum par rapport à l'univers de départ. L'indice applique également des exclusions basées sur l'implication des entreprises dans des activités commerciales contestables, leur performance par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et leur implication dans des activités controversées en matière éthique, sociale et de gouvernance (ESG). Les dividendes nets détachés des actions qui composent l'indice sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire de 5 % est soustrait de la performance nette de l'indice. Calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, l'indice équipondère ses composants ce qui signifie que chaque action représente 5 % de son poids global à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. Pour de plus amples informations sur l'Indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR, vous pouvez consulter le site internet : https://fr.finance.yahoo.com/quote/%5ESPFRPFEN?p=%5ESPFRPFEN&.tsrc=fin-srch&guccounter=1.

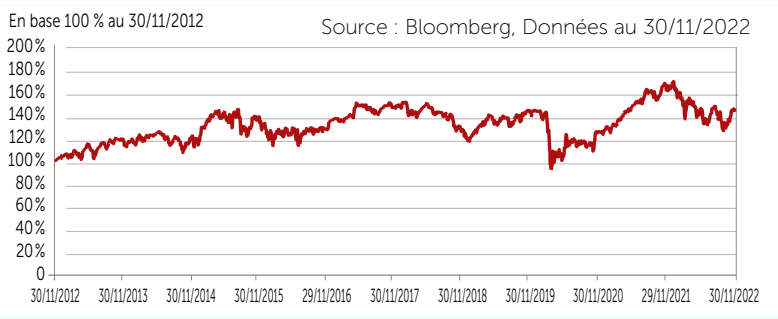

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. LES CHIFFRES SE RÉFÈRENT A DES SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES QUI NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Banque Palatine n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

[1] Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

[2] L'investisseur supporte in fine un risque de crédit lié à la solvabilité de la Banque Palatine.

[3] Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Elles s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

[4] Par rapport au niveau de l'indice constaté à la date de constatation initiale (3 mai 2023).

ILLUSTRATIONS DU FONCTIONNEMENT DU TITRE

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Elles s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les calculs de TRA Brut présentés ci-dessous sont nets des frais liés au Titre. Tous autres frais supportés par l'investisseur et liés à la fiscalité et/ou au cadre d'investissement ne sont pas pris en compte dans les calculs de TRA Brut.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : l'indice est en-dessous du Niveau de Remboursement Anticipé à toutes les dates d'évaluation du remboursement anticipé automatique et finit en-dessous de 50 % de son niveau initial

- Aux dates d'évaluation du remboursement anticipé automatique, le niveau observé à ces dates de l'Indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR **est strictement inférieur au Niveau de Remboursement Anticipé Automatique.**
- À l'issue des 5 ans, le niveau de l'Indice est **inférieur à 50 % de son niveau initial.**
- Il n'y a alors pas de remboursement anticipé automatique et, à l'échéance, **le Titre rembourse le capital moins la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit donc une perte en capital.**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Annuel Brut[5] (TRA Brut) égal à celui de l'Indice, soit -14.75 % sous l'hypothèse d'un niveau d'Indice atteignant 45 % du niveau d'Indice initial à 5 ans.**

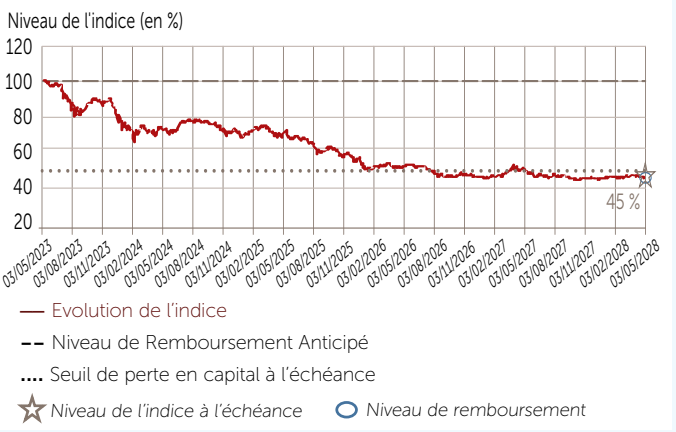

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : l'Indice est en-dessous du Niveau de Remboursement Anticipé Automatique à toutes les dates d'évaluation du remboursement anticipé automatique mais finit au dessus de 50 % de son niveau initial

- Aux dates d'évaluation du remboursement anticipé automatique, le niveau observé de l'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5 % Decrement Index (EUR) NTR **est strictement inférieur au Niveau de Remboursement Anticipé Automatique.**
- À l'issue des 5 ans, le niveau de l'Indice est **supérieur ou égal à 50 % et strictement inférieur à 100 % de son niveau initial.** Considérons pour l'exemple un indice valant à maturité 75 % de son niveau initial.
- **L'investisseur reçoit[4] alors la totalité de son capital investi initialement.**
- **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut [5] (TRA Brut) de 0 % contre -5,59 % en cas d'investissement direct dans l'Indice jusqu'à l'échéance.**

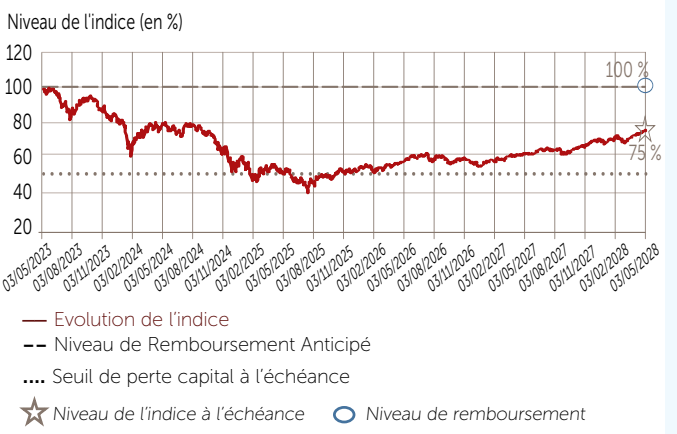

SCÉNARIO FAVORABLE : le titre est remboursé par anticipation avec plafonnement des gains.

- À une date d'évaluation du remboursement anticipé automatique, l'Indice **est supérieur au Niveau de Remboursement Anticipé Automatique**. Considérons pour l'exemple un rappel au trimestre 6 avec un indice valant 120 % de son niveau initial.
- L'investisseur reçoit[4] alors **100 % du capital investi initialement majoré d'un gain de 2 % par trimestre écoulé** depuis la date d'émission, soit 12 %, sous l'hypothèse d'un rappel au trimestre 6 comme dans le graphique ci-contre.
- Ce qui correspond, sous l'hypothèse d'un rappel au trimestre 6 comme dans le graphique ci-contre, à un **Taux de rendement Annuel Brut[5] (TRA Brut) de 7,81 % contre 12,86 % en cas d'investissement direct dans l'Indice jusqu'à cette date de remboursement anticipé.** Le TRA Brut du Titre est inférieur à celui d'un investissement direct dans l'indice du fait **du plafonnement des gains.**

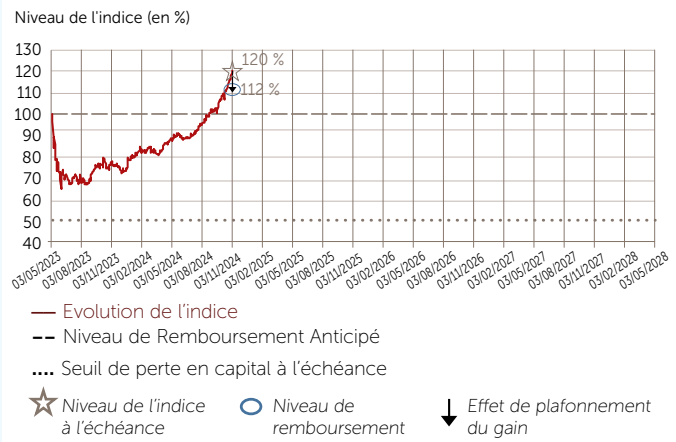

[4] *Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.*

[5] *Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.*

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance
Émetteur	Banque Palatine
Devise	Euro
Code ISIN	FR001400EUS1
Cotation	Euronext Paris
Éligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats)
Date d'émission	03/05/2023
Date de Constatation Initiale	03/05/2023
Dates de constatation	03/05/2024 05/08/2024 04/11/2024 03/02/2025 06/05/2025 04/08/2025 03/11/2025 03/02/2026 05/05/2026 03/08/2026 03/11/2026 03/02/2027 04/05/2027 03/08/2027 03/11/2027 03/02/2028
Date de Constatation Finale	03/05/2028
Valeur nominale indiquée	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 06/02/2023 au 21/04/2023 au plus tard
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	10/05/2028
Sous-jacent	S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5 % Decrement Index (EUR) NTR (code Bloomberg : SPFRPFEN Index)
Niveau de Remboursement Anticipé Automatique	100 %
Montant minimum de souscription	3 000 EUR, puis par tranche de 1 000 EUR
Publication de la valeur liquidative	Six telekurs Cours indicatif publié au moins tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les jours par la société Refinitiv, société indépendante du groupe Banque Palatine.
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 5 % au maximum du montant émis. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux de Paris
Indicateur Synthétique de Risque	4/7 L'investisseur pourra se référer au KID pour de plus amples informations

INFORMATIONS IMPORTANTES

Palatine Horizon Mai 2028 est un EMTN présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par Banque Palatine.Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Banque Palatine (ci-après l'« émetteur ») ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières, résultant de l'investissement dans ce Titre.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement la documentation juridique afférente aux EMTNs (dont les éléments sont rappelés ci-dessous et publiés sur le site internet de Banque Palatine) avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les EMTNs à la lumière de toutes les informations qui y sont présentées. Les principales caractéristiques des EMTNs exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé.

Le visa de l'AMF ne doit pas être considéré comme un avis favorable pour investir dans l'EMTN.

Prospectus de Base daté du 24 juin 2022 et visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF ») sous le numéro 22-244 Supplément 1 au Prospectus de Base daté du 09 août 2022 et visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF ») sous le numéro 22-340 Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») et Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue Spécifique Summary ») datés du 3 février 2023	https://www.palatine.fr/votre-banque/reglementation/programme-demission-emtn/

Facteurs de risque : Banque Palatine recommande aux investisseurs de lire attentivement les rubriques « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés dans cette partie ne sont pas limitatifs. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des EMTNs, cette dernière prévaudra.

Risque de perte en capital : En cas de sortie anticipée, le prix de rachat du Titre pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque Titre à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR.

Risque de crédit : en souscrivant aux Titres de créances, l'investisseur s'expose à un risque de crédit lié à la solvabilité de l'Emetteur. Les notations données pour l'Emetteur dans la présente brochure ne constituent pas une garantie de sa solvabilité.

Risque de contrepartie : le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Banque Palatine est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières, en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : le Titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire même rendre le Titre totalement illiquide.

Ajustement ou substitution - remboursement anticipé du Titre : l'Emetteur ou ses agents, selon le cas, se réserve(nt) la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le Titre, en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du Titre peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Offre au public : les Titres de créance seront offerts en France à des investisseurs personnes physiques résidents français, italiens ou luxembourgeois ainsi qu'à des investisseurs personnes morales françaises, italiennes ou luxembourgeoises. Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF. Sur la base de cette approbation, les Titres de créance sont offerts au public en France conformément au règlement (UE) 2017/1129 du parlement européen et du conseil du 14 juin 2017.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce Titre.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la **«personne intéressée»**) est tenue d'informer les investisseurs potentiels du Titre de toute rémunération ou commission que Banque Palatine paye à ou reçoit de cette personne intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Remarque sur la valorisation du Titre en cours de vie : la valeur du Titre peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant du capital remboursé à l'échéance.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE «U.S. PERSON» (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION.

Rachat ou dénouement anticipé du Titre : le Titre bénéficie, en cours de vie, d'un engagement exprès de rachat, de dénouement ou de proposition de prix par Banque Palatine. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du Titre (en particulier la fourchette de prix achat/vente pouvant être proposée, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du Titre) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de l'entité concernée liés à ce rachat. Ni l'Emetteur, ni ses filiales ne sont responsables de quelque manière que ce soit de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au Titre ou sur tout investissement dans le Titre. Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'**«instrument financier»**) est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le **«contrat d'assurance vie»**), l'instrument financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par l'Emetteur. L'Émetteur n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice S&P France 20 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5 % Decrement Index (EUR) NTR est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à Banque Palatine. Les titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les titres de créance.

Politique de gestion des conflits d'intérêt : conformément à notre politique de gestion des conflits d'intérêt, nous vous informons que ce Titre est un Titre émis et placé par la Banque Palatine, et que celle-ci en assure le marché secondaire.

Document à caractère promotionnel sans valeur contractuelle, ne constituant en aucun cas un conseil en investissement.

Instrument financier structuré complexe et pouvant présenter un risque de commercialisation inadaptée

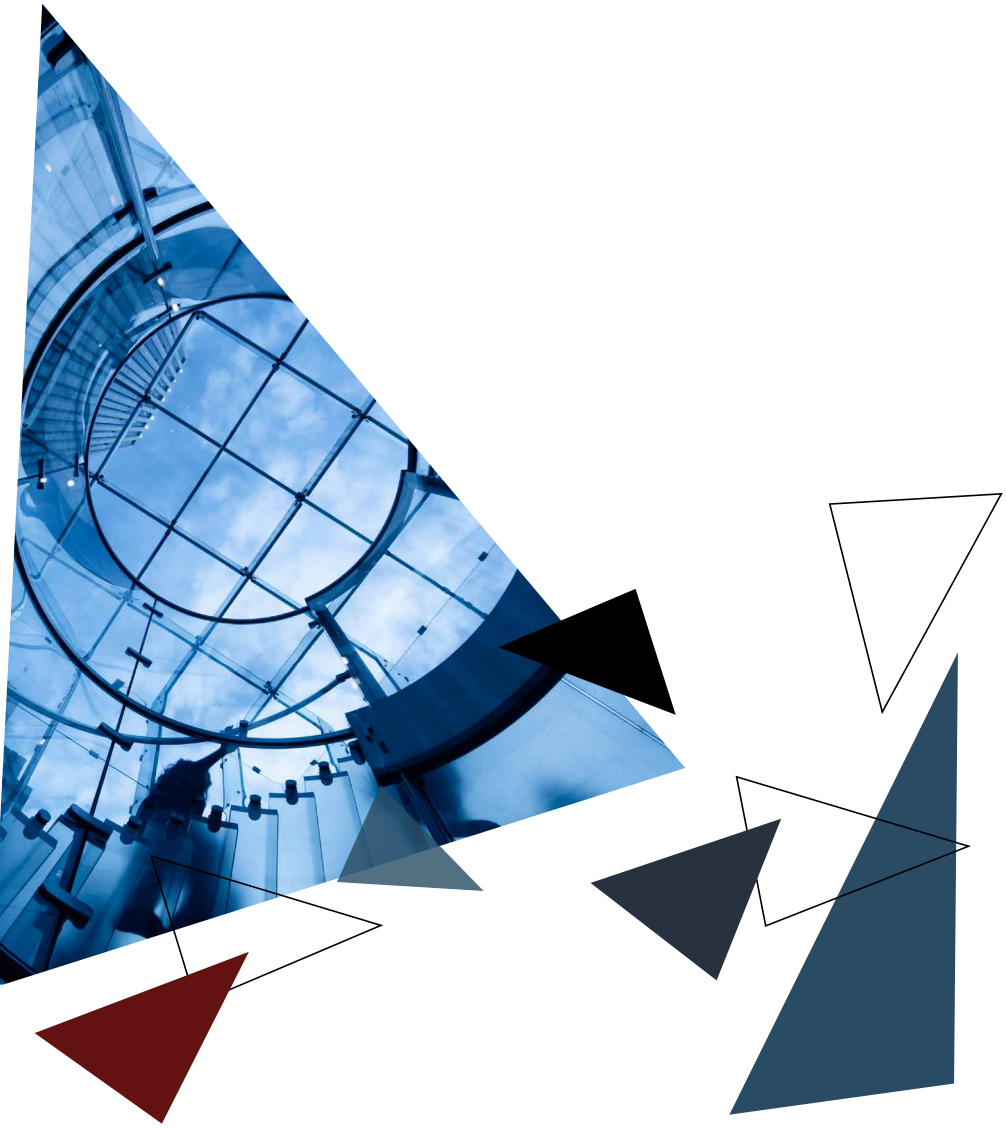

Plus d'informations :

www.palatine.fr

@banquepalatine

BANQUE PALATINE
L'Art d'être Banquier

Société Anonyme au capital de 688.802.680 Euros - Une Société du Groupe BPCE - Siège social : 86, rue de Courcelles - 75008 Paris - Tél : 01 55 27 94 94 - Siège administratif : Banque Palatine - TSA 30083 – 93736 Bobigny cedex 9 - Tél : 01 43 94 47 47 - Immatriculation : 542 104 245 RCS Paris - BIC BSPFFRPPXXX - Swift BSPF FR PP - N° TVA intracommunautaire FR77542104245 - Membre de la Fédération Bancaire Française et couverte par le fonds de garantie des dépôts et de résolution - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 025 988 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds » n° CPI 7501 2015 000 001 258 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile de France - garantie financière délivrée par la CEGC - 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense cedex - Titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR231799_03DWAQ délivré par l'ADEME - www.palatine.fr.

• MKG 60003 FR - 12/2022 - Archipels